



## OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PARITÉ

# RAPPORT D'ACTIVITÉS Année 2015

Février 2016



# PLAN

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	2
a)- Contexte .....	2
b)- Justification du rapport .....	2
c)- Plan du rapport .....	3
I - PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ONP .....	4
1.1 - Fonctionnement des organes de l'ONP .....	4
1.2 - Fonctionnement du Secrétariat exécutif .....	4
1.3 - Personnel technique de l'ONP .....	5
II - BILAN DES ACTIVITES MENEES .....	6
2.1 – Poursuite des efforts de consolidation ou renforcement de l'ONP.....	6
2.2 - Suivi de la parité dans les politiques publiques et les institutions.....	8
2.3 - Organisation d'activités .....	9
2.4 - Participation à des activités.....	10
III - BILAN ET ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE .....	12
3.1 - Allocation budgétaire .....	12
3.2 - Bilan de l'exécution budgétaire.....	13
IV - PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS.....	17
4.1 - Principales difficultés rencontrées .....	17
4.2 – Recommandations .....	17
V - ANNEXES .....	19

## INTRODUCTION

### a) Contexte

Sur le plan international, l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a révélé des avancées importantes dans l'amélioration de l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable entre autres) mais aussi des défis à relever dont l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des femmes.

Le nouvel engagement souscrit par la communauté internationale lors du Sommet des Nations-Unies tenu à New York du 25 au 27 septembre 2015, à travers les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 englobe ces préoccupations.

Au niveau continental, 2015 a été marqué par le lancement, par l'Union Africaine, de l'agenda 2063 comme feuille de route pour le développement du Continent. Il prévoit la parité dans les instances publiques élues ainsi que dans les postes de direction des secteurs public et privé.

Sur le plan national, l'année 2015 constitue la première année d'exécution du Plan Sénégal Emergent (PSE) nouveau cadre d'opérationnalisation des politiques publiques. Elle boucle également la décennie de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (2005-2015).

Ces éléments importants du contexte ont influé la ligne de conduite de l'ONP au cours de l'exercice 2015. Ainsi, le suivi de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du PSE à travers les politiques sectorielles, a occupé une grande place dans les activités de l'ONP qui, à cet effet, a revisité ses outils lui permettant d'accomplir les missions qui lui sont dévolues par les textes règlementaires, en particulier le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création organisation et fonctionnement de l'ONP.

### b) Justification du rapport

Le rapport d'activités 2014 trouve son fondement juridique et institutionnel dans le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création organisation et fonctionnement de l'ONP qui stipule : Chapitre I - Section 2, Article 4 : « L'Observatoire National de la Parité présente annuellement un rapport d'activités au Président de la République et des rapports circonstanciés chaque fois que de besoin ».

Ce rapport rend compte exclusivement de la gestion administrative et financière. Le bilan de l'analyse comparée des hommes et des femmes dans les domaines économique, social et politique fait l'objet de rapports spécifiques.

Il constitue un des outils d'analyse et de reddition des comptes de l'ONP. Il vise, à ce titre, **à répondre à deux principes de la gestion axée sur les résultats à savoir les exigences de transparence mais aussi, le renforcement de la performance de l'ONP.**

### **c) Plan du rapport**

Ce rapport d'activités 2015 se propose :

- (i)** de donner un aperçu des activités menées à l'échelle nationale et hors des frontières avec une plus grande visibilité ;
- (ii)** de faire ressortir les contraintes pour l'atteinte des résultats attendus et inscrits dans le Plan stratégique et le PTA et ;
- (iii)** à la lumière de toutes ces informations, proposer quelques recommandations.

Il s'articule autour des points suivants :

- (i) l'introduction ;
- (ii) la présentation sommaire de l'ONP ;
- (iii) le bilan des activités ;
- (iv) le bilan et l'analyse de l'exécution financière ;
- (v) les principales difficultés rencontrées et quelques recommandations.

Il s'appuie sur le plan de travail annuel (PTA) tiré du Plan Stratégique 2014-2018 en rapport avec les ressources budgétaires allouées et l'exploitation du potentiel des partenariats noués par l'ONP.

## **I. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ONP**

Autorité administrative indépendante, l'ONP, créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

Dans sa composition, l'ONP regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes) répartis dans deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

### **1.1. - Fonctionnement des organes de l'ONP**

Les deux organes de l'ONP (la présidente et le Conseil d'Orientation) ont fonctionné correctement de façon globale. Les quatre (4) sessions ordinaires annuelles se sont tenues régulièrement avec le quorum requis sous la direction de la Présidente. Pour rappel, le décret n° 2013-279 du 14 février 2013 portant modification a prévu des sessions trimestrielles au lieu d'une réunion mensuelle comme prévu par l'article 9 du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National de la Parité.

Le même décret a aussi prévu, comme modification, la réduction de l'effectif du Conseil d'Orientation (CO) à vingt-cinq (25) membres au lieu de 32. Cependant, le décret portant nomination de ces derniers n'est pas encore pris. Les modifications du décret de création au niveau de la composition des membres du Conseil, du fait des changements institutionnels, ont également été mises à profit pour revoir à la baisse l'effectif du CO.

En effet, lesdits changements institutionnels (nouveau Président de la République, nouvelle législature, nouveau gouvernement) ont induit des modifications au niveau du statut de certains membres du CO dont l'effectif devrait s'adapter à cette nouvelle situation.

### **1.2. - Fonctionnement du Secrétariat Exécutif**

Quoiqu'organe non statutaire, le Secrétariat Exécutif (SE) assure le rôle d'organe de coordination opérationnelle et d'exécution des affaires courantes sous la direction de la Présidente. Il est dirigé par un fonctionnaire de la hiérarchie A, détaché au niveau de l'ONP. Il dirige l'équipe technique.

### **1.3. - Personnel technique de l'ONP**

Le personnel permanent ou contractuel est en train d'être progressivement mis en place malgré l'insuffisance des ressources financières. Pour l'instant, en plus de l'Agent comptable mis à disposition par le Ministère de l'Economie et des Finances, cinq (5) agents sont recrutés. Il s'agit du Responsable chargé de la planification et du suivi-évaluation, d'une Responsable administrative et financière, d'un Chauffeur, d'une Technicienne de surface et d'une chargée de communication recrutée en cours d'année.

Il y a lieu de souligner que l'ONP souffre d'un **déficit de ressources humaines**, notamment dans les domaines de la gestion de la documentation ainsi que de l'analyse économique, juridique et sociologique, qu'il ne peut recruter pour le moment compte tenu des contraintes budgétaires.

## II. BILAN DES ACTIVITES MENEES

Les activités de l'ONP ont globalement tourné autour de l'élargissement du travail de suivi du respect de la Parité à travers l'analyse de la promotion des femmes à des postes stratégiques dans les démembrements de l'Etat, de l'intensification du plaidoyer avec les visites de terrain, les rencontres avec divers acteurs (société civile, réseau des observatoires, partenaires techniques et financiers, voyages d'études, etc.), mais aussi autour de la participation à des activités aux niveaux national et international. C'est ainsi que l'ONP est en train de s'affirmer, de plus en plus, comme dispositif central dans le paysage institutionnel s'occupant de la question de la parité.

Cette partie traite des principales activités et de quelques résultats de l'ONP :

### 2.1. La poursuite des efforts de consolidation ou de renforcement de l'ONP

Cette partie couvre une série d'activités relatives au développement des outils de management stratégique, organisationnel et opérationnel tels que **le Plan stratégique, le plan de travail annuel (PTA 2015), le projet de Règlement intérieur de l'ONP**

#### a) Les outils de management

- **L'actualisation du Plan stratégique 2014-2018**

Le Plan stratégique 2014-2018, qui constitue le cadre de référence à moyen terme pour la réalisation des orientations stratégiques de l'ONP, est en cours de révision. L'actualisation de la première version s'est imposée à la lumière de nouveaux éléments du contexte (changements de gouvernement, Acte III de la Décentralisation, avènement du Plan Sénégal Emergent) appelant une cohérence et un réalisme de la nouvelle programmation, etc.). Le document en cours de finalisation sera soumis au Conseil d'Orientation début 2016 pour validation avant sa mise en œuvre.

- **Le Plan de travail annuel (PTA 2015)**

Un plan de travail annuel (PTA 2015) a été élaboré pour servir de cadre d'intervention pour l'année 2015. Adossé au Plan stratégique 2014-2018, il comprend deux effets à court terme : (i) un système national de suivi évaluation des obstacles et progrès dans l'intégration du genre dans les politiques publiques et leurs résultats est mis en place ; et (ii) les capacités de l'ONP pour accomplir sa mission sont renforcées.

Le PTA 2015 adopté à l'unanimité pour sous-tendre les activités de l'ONP a pris en compte une série d'observations et de suggestions des membres du Conseil d'Orientation dont celles présentées ci-après :

- ↗ réactualiser le plan stratégique pour la période 2016-2018 au regard des changements intervenus dans l'environnement économique et social, notamment l'avènement du Plan Sénégal Emergent ;

- ↪ organiser une table ronde avec les bailleurs avant le démarrage des activités. Le plan stratégique devra être présenté avec un projet de budget global à cette occasion ;
- ↪ mettre l'accent sur les activités de terrain pour un suivi de proximité et rendre visible l'ONP ;
- ↪ prévoir la désignation de points focaux dans les régions en cas d'impossibilité de créer des antennes régionales ;
- ↪ augmenter la part du budget consacrée aux études ;
- ↪ inclure les Conseillers dans les activités de renforcement des capacités ;
- ↪ associer les chargés de communication des ministères dans le partage du plan de communication ;
- ↪ solliciter la Fondation SONATEL pour le financement de certaines activités ;
- ↪ prendre en compte le Code électoral et la loi Agro-sylvo-pastorale dans le cadre de l'harmonisation des textes.

- **Le projet de règlement intérieur**

Ce projet, qui a fait l'objet de larges consultations depuis le début de l'année 2014, a été examiné par le Conseil d'orientation qui a eu à formuler un certain nombre de remarques, suggestions et recommandations. En tant qu'outil de régulation dans le fonctionnement de l'ONP, il joue un rôle important dans la gestion de l'institution.

**Le projet de règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par le Conseil après l'intégration des observations formulées** (Délibération en date du 08 avril 2015 portant adoption du règlement intérieur de l'ONP).

## b) Les outils d'intervention

- **Les procédures de saisine et d'auto saisine de l'ONP**

L'ONP a fait appel à un magistrat, pour un appui à l'élaboration des **procédures de saisine et d'auto saisine de l'ONP**, prévues à l'article 19 du décret n°2011-309 portant création de l'ONP. Le projet vise à préparer le contenu d'un dépliant accessible et simple sur la saisine de l'ONP en cas de violation de droits relativement à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ainsi, un projet de document a été élaboré, faisant ressortir les personnes ayant qualité à saisir l'ONP, la forme et les délais de saisine, le traitement de la saisine par l'ONP et les formes et délai de réponse. **Après quelques amendements, le document portant procédures de saisine et d'auto-saisine a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Orientation.**



- **Le projet de plan de communication**

L'ONP constitue, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent, un mécanisme fondamental de suivi de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

Malgré, la détermination de l'Etat dans ce domaine, force est de constater le faible degré de connaissance, de compréhension et d'acceptation de la notion de parité au sein des communautés.

C'est pourquoi l'ONP a tenu à donner à la communication une bonne place parmi ses activités stratégiques. Dès sa création, l'urgence a été de réaliser et de dérouler un plan de communication.

Un premier document préparé par un consultant a fait l'objet de plusieurs sessions d'analyse et d'approfondissement au sein d'un groupe de travail, consolidé par la responsable de communication qui a été recrutée plus tard.

C'est ainsi qu'un plan de communication qui complète le plan stratégique 2014-2018 a été élaboré puis validé par le Conseil d'Orientation.

L'objectif du document est de définir l'ensemble des actions qui visent à promouvoir les missions de l'Observatoire et son image vis-à-vis de ses interlocuteurs que sont : l'Etat, le Patronat, les Organisations de la Société Civile (OSC), les Partenaires Techniques et Financiers(PTF) ainsi que les citoyens.

Le document prend également en compte les actions de communication interne.

## **2.2. Le suivi de la parité dans les politiques publiques et les institutions**

Dans ce domaine, l'ONP a déroulé diverses activités portant sur des sujets importants relatifs à des questions de politiques publiques, de textes juridiques, etc.

- **La prise en compte du genre dans le PSE et les politiques publiques**

En vue de l'analyse de la prise en compte du genre dans le PSE, principal cadre de référence des politiques publiques, l'ONP a sollicité et obtenu du **Département genre de la CEA** un appui technique à travers la mise à disposition d'une personne ressource qui a accompagné l'ONP dans la production d'une note technique établissant une situation de référence sur le PSE et le genre.

Cette note fera l'objet, en 2016, d'une publication préfacée par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et d'un mot de la Directrice du Département genre de la CEA. Ces deux contributions sont déjà signées et disponibles.

Une préface du Ministre en charge du PSE est également attendue.

- **Proposition de modification du Code Général des Collectivités Locales (CGCL)**

Suite aux Elections locales de 2014, et face au non-respect de l'application de la loi sur la parité lors de l'élection des Bureaux de certaines collectivités locales, l'ONP a organisé un Panel animé par des experts juristes pour commenter les arrêts rendus par les cours d'appel de Kaolack , Saint Louis et Dakar, et par la Cour Suprême. Les actes du Panel ont alimenté les propositions de l'ONP en vue d'une modification du Code général des Collectivités locales pour son harmonisation avec la Loi sur la parité.

En effet, et pour éviter une lecture semblable à celle de la Cour d'Appel de Kaolack et pour se conformer à la décision de la Cour suprême, l'ONP a formulé des propositions de modification de certains articles du CGCL pour introduire la parité dans les organes des collectivités locales à travers des élections de listes. Ainsi les articles 31, 42, 43, 95,156 et 168 sont concernés. **Le Conseil d'Orientation a adopté les propositions de modification du CGCL** qui ont été transmises aux autorités, notamment au ministre chargé des Collectivités locales.

- **Propositions de modification des textes organisant le CESE**

En vue de l'application de la parité au sein du CESE, des propositions visant à revoir les textes organisant cette institution, notamment la loi organique n°2012-28 du 28 décembre 2012 portant organisation et fonctionnement du CESE et son Règlement intérieur, ont été préparées et soumises au Conseil d'Orientation. Les propositions concernent les articles 7 alinéa 5, 13 alinéa 2 et 15 alinéa 3 de la loi organique, et l'article 16 alinéa 1 du règlement intérieur. Toutes ces dispositions ont trait à la désignation des membres du CESE et à l'élection des membres du Bureau.

**A l'issue des échanges, il a été décidé de soumettre les propositions de modification des textes organisant le CESE à un groupe de travail pour leur finalisation.**

- **La prise en compte du genre dans le processus de passage de l'analogique vers le numérique**

Une audience, sollicitée par l'ONP, a eu lieu avec le Président du CNRA, au cours de laquelle des projets de cahiers de charges des différents types de médias ont été transmis à l'ONP pour faire des propositions. **A l'issue des travaux du groupe de travail mis en place à cet effet, des propositions allant dans le sens de prendre en compte le genre dans les différents programmes (radio, télé, presse écrite) ont été transmises au CNRA.**

### **2.3. Organisation d'activités**

L'ONP dans le cadre de la matérialisation de sa mission, a organisé seul ou conjointement avec d'autres acteurs un certain nombre d'activités dont les plus notables sont déclinées ci-dessous :

- **Panel de haut-niveau** : l'ONP a organisé, le 30 juin 2015, un panel de haut niveau regroupant des spécialistes des questions électorales, des acteurs politiques ainsi que de haut magistrats dont certains impliqués dans le traitement du contentieux. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du suivi du contentieux né des élections locales de 2014 suite à la non-application de la parité lors de l'élection des membres du Bureau de certaines Collectivités locales. Le Panel a été l'occasion de partager avec notamment des magistrats, les contenus des arrêts rendus ainsi que les propositions de modifications de dispositions du Code général des Collectivités locales. **Le rapport est en cours de finalisation et il est prévu de l'éditer courant 2016.**
- **Atelier de** préparation du rapport annuel 2014 de l'ONP : organisée avec les ministères sectoriels les 9 et 10 juin 2015, cette rencontre visait à partager la compréhension, la démarche et le canevas pour la production de rapport de contribution sectorielle, sur la base des indicateurs identifiés et partagés lors de l'atelier précédent tenu à Saly en Décembre 2014.
- **Atelier de renforcement des capacités des membres de l'ONP sur le PSE** : organisée les 13 et 14 août 2015 à l'ONP, cette rencontre visait un renforcement de l'appropriation de ce nouveau cadre d'opérationnalisation des politiques publiques par les membres de l'ONP, en vue d'un suivi plus efficace de la prise en compte du Genre dans sa mise en œuvre. L'ONP a bénéficié de l'appui technique de la CEA, ainsi que de la collaboration de l'ANSD, du ministère de l'Economie et des Finances, et du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.
- **Mission d'imprégnation au RWANDA** : la **Présidente** de l'ONP a effectué, du 27 janvier au 04 février 2015 une visite au Rwanda. Cette visite visait à s'imprégner du fonctionnement et des réalisations de l'Observatoire genre du Rwanda à des fins d'apprentissage pour un ONP plus efficace.

#### **2.4. Participation à des activités**

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions de plaidoyer pour la prise en compte du Genre, d'élargissement de sa visibilité, de sensibilisation des acteurs et de renforcement du partenariat, l'ONP a pris part à plusieurs rencontres dont :

- ✓ l'atelier de révision du plan d'opérationnalisation de la SNEEG ;
- ✓ l'atelier portant élaboration de l'Acte additionnel de la CEDEAO sur le développement durable ;
- ✓ la cérémonie de lancement du PUDC présidée par Son Excellence Monsieur le Président de la République ;
- ✓ l'atelier de lancement de la révision de la SNEEG ;
- ✓ l'atelier de restitution de l'Etude du GESTES sur les violences basées sur le genre ; *à ce sujet, la Présidente a évoqué la possibilité pour le GESTES de présenter cette étude à l'ONP ;*

- ✓ la réunion des Ministres chargés du Genre de la CEDEAO : au cours de cette réunion, recommandation a été faite aux Etats membres de mettre en place des Observatoires sur le genre. A la suite de cela, il est heureux de constater que la Côte d'Ivoire a mis en œuvre cette recommandation ;
- ✓ l'atelier de restitution de l'étude sur le profil genre des Collectivités locales organisé par la CAEL ;
- ✓ l'atelier de restitution de l'audit genre du Ministère de la Santé et de l'Action sociale ;
- ✓ l'atelier de partage du **rapport d'étude sur le « mécanisme national genre »** organisé du 25 au 27 novembre 2015 par ONUfemmes, en partenariat avec le Ministère Chargé de la Femme. Au cours de cet atelier, ONUfemmes s'est engagé à mener la réflexion sur le mécanisme genre qui va au-delà de la DEEG ;
- ✓ l'atelier d'évaluation du contentieux des élections locales du 29 juin 2014 organisé par le Ministère de l'Intérieur : au cours de cet atelier, l'ONP a eu à partager ses propositions de modification du Code général des Collectivités locales ;
- ✓ la participation de l'ONP à la 24<sup>ème</sup> FIDAK, grâce à l'appui financier du Secrétaire général de la Présidence de la République : elle fut marquée par l'organisation de quatre panels thématiques, d'une journée spéciale parité avec l'animation du stand de l'ONP, l'implication active des associations membres dans l'animation des panels ainsi qu'une « **journée don de sang** » en partenariat avec le Centre national de Transfusion sanguine qui a permis de collecter 87 poches de sang sur un objectif de 100 ;
- ✓ une rencontre avec le groupe de travail des Nations Unies sur les discriminations dans les pratiques et les législations nationales. Ce groupe chargé de faire un rapport sur la question, a été également reçu à l'ONP. Au cours de cette rencontre, des discussions ont été engagées pour le suivi de la CEDEF avec le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) en vue de la préparation de l'atelier sur l'état de mise e œuvre de la CEDEF prévu en 2016 ;
- ✓ la participation à la 59<sup>ème</sup> Commission de la condition de la femme des Nations-unies (**CSW**<sup>1</sup>) qui s'est déroulée du 9 au 20 mars 2015, au siège des Nations Unies, à New York. En marge de cette rencontre, l'ONP a organisé une réunion des membres du Réseau des Observatoires nationaux de l'égalité de genre des pays francophones et partagé avec eux les projets de statuts et de Règlement intérieur du Réseau ;
- ✓ des initiatives en matière de **coopération et de partenariat à travers** des rencontres avec des consultants et des missions d'étude de divers organismes et agences internationaux : HCDH, BM, BAD, CEA, Coopération Italienne, Union des parlementaires de l'UEMOA, etc.

---

<sup>1</sup>Commission on the Status of Women (CSW) ou Commission de la condition de la femme des Nations Unies

### III - BILAN ET ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE

#### 3.1. Allocation budgétaire

↗ **Cadre juridique des ressources de l'ONP** : la gestion financière est définie aux articles 22 à 27 du décret n° 2011-309 du 07 mars 2011, portant création de l'ONP. Ainsi, l'ONP fonctionne selon les règles établies par le décret n° 2014-1472 du 12 novembre 2014 qui remplace le décret n° 2011-540 du 26 avril 2011 portant régime financier et comptable des établissements publics, agences, agences et autres organismes publics similaires. Les crédits nécessaires à son fonctionnement sont inscrits dans la loi de finances.

Le **budget initial** adopté pour l'exercice 2015 s'élève à la somme de **cent soixante-quatre millions six cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-dix-huit (164 655 578)** Francs CFA contre deux cent trente-neuf millions trois cent trente mille deux cent soixante-huit (239.330.268) Francs CFA en 2014.

Ce budget enregistre ainsi une baisse de soixante-quatorze millions six cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-dix (74 674 690) Francs CFA par rapport à celui de 2014, soit **69 % en valeur relative**.

<b>BUDGET 2015</b>	
<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN FCFA</b>
Solde 2014	87 205 578
Transfert LFI 2015	75 000 000
Financement SGPR	2 450 000
<b>TOTAL</b>	<b>164 655 578</b>

L'état d'exécution de ce présent budget se présente comme suit :

Les ressources proviennent principalement de la subvention de l'état pour un montant de **soixante-quinze millions** (75.000.000) FCFA sous forme de transfert courant, du report de 2014 de **quatre-vingt-sept millions deux cent cinq mille cinq cent soixante-dix-huit (87 205 578)** FCFA, d'un montant de **deux millions quatre cent cinquante mille** (2 450 000) constituant le financement du Secrétariat Général de la Présidence de la République pour la participation de l'ONP à la 24<sup>ème</sup> F.I.D.A.K de Dakar.

### 3.2. Bilan de l'exécution budgétaire

Ce budget est réparti en dépenses d'investissement et en dépenses de fonctionnement :

- **Dépenses d'investissement** : le montant se chiffre à vingt-sept millions six cent quatre-vingt-quatre mille huit cent sept (27.684.807) francs CFA ;

Le budget d'investissement est réparti entre le compte 21 relatif à l'achat de logiciels et le compte 24 relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau, de matériels informatiques et du groupe électrogène.

- **Dépenses de fonctionnement** : elles sont arrêtées à cent trente-six millions neuf cent soixante-dix mille sept cent soixante-onze (**136 970 771**) francs CFA.

Pour le budget de fonctionnement, les comptes ont connu, dans l'ensemble, des baisses considérables à l'exception du compte 66 qui est sensiblement stationnaire. La dotation de chacun des six comptes et les taux d'exécution sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le budget 2015 a enregistré un taux d'exécution de **94,49 %**.

**N.B. :** Il faut cependant noter que **le budget de l'exercice 2015, a été réaménagé** à la fin du mois de novembre à la suite de l'octroi tardif à l'ONP d'une rallonge budgétaire de cinquante millions (**50 000 000**) de Francs CFA, lors de la **LFR d'octobre 2015**, par le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan. Le budget réaménagé s'est élevé à la fin de l'année à **deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-dix-huit (214 655 578)** Francs CFA. Cependant, les 50 000 000 de rallonge budgétaire n'ayant pas été approuvés par le MEF en 2015, ce montant n'a donc pas été intégré dans le budget 2015.

## IV - PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

### 4.1. Principales difficultés rencontrées : elles se présentent comme suit :

- ↗ dotation budgétaire insuffisante au regard des missions confiées à l'ONP et des activités à mener, notamment des évaluations et des missions de suivi sur le terrain ;
- ↗ déficit de ressources logistiques (l'ONP ne dispose que d'un seul véhicule) et humaines (des postes de personnel non pourvus : documentaliste, économiste, sociologue, juriste et informaticien) ;
- ↗ représentation au sein du Conseil d'Orientation non actualisée ;
- ↗ difficulté à disposer de données sectorielles désagrégées selon le sexe et analysées pour rendre compte de la situation de la parité dans les politiques publiques ;
- ↗ incohérences dans les Art 7 et 9, Chapitre II, Section 1 du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 (modifié par le décret 2013-279) portant création et fonctionnement de l'ONP : le Conseil d'Orientation est un organe **d'orientation et de supervision** (Art 7) et **d'exécution** (Art.9) : « Le Conseil d'Orientation de l'Observatoire publie chaque année un rapport, en collaboration avec le Gouvernement, sur la situation comparée des conditions générales des hommes et femmes ....» ;
- ↗ faiblesse du partenariat au niveau national et international ce qui limite les possibilités d'appuis techniques et/ou financiers à l'ONP dans le cadre d'études à mener, de la mobilisation de données ou le partage de bonnes pratiques.

### 4.2. Recommandations

La prise en compte des recommandations ci-après permettront de lever les contraintes identifiées et qui limitent l'efficacité de l'ONP :

- **en direction du Président de la République et du Secrétariat général de la Présidence de la République**
  - ↗ ***actualiser la composition du Conseil d'Orientation de l'ONP à la lumière des changements intervenus au niveau des Institutions, et des représentants dont certains ont perdu leur qualité ;***

➤ **en direction du Premier Ministre**

- ⇒ instruire les sectoriels de veiller, dans leur rapport contributif à fournir à l'ONP et portant sur le bilan annuel de la parité dans les politiques publiques, à la couverture, la désagrégation autant que possible selon le sexe des bénéficiaires et à l'analyse des données sur les interventions sectorielles.

➤ **en direction de la Présidence de la République et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan**

- ⇒ *renforcer le budget alloué à l'ONP afin qu'il dispose de moyens à la hauteur de sa mission ;*

➤ **en direction de l'ONP et du Secrétariat général de la Présidence de la République**

- ⇒ *revoir le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 (modifié par le décret 2013-279) portant création et fonctionnement de l'ONP en vue d'une correction des insuffisances qu'il recèle ;*

➤ **en direction du Gouvernement et des Partenaires techniques et Financiers (PTF)**

- ⇒ *appuyer les initiatives de l'ONP concourant au développement d'un réseau de partenariat pour renforcer son efficacité.*



# **V. Annexes**

**Annexe 1 :**  
**Présentation de l'ONP**

## **Annexe 2 :**

# **Décret portant nomination des membres du Conseil d'Orientation**

**Annexe 3 :**  
**Règlement intérieur de l'ONP**

